Le lynx en Valais: la régulation officielle supplantera-t-elle la longue tradition de régulation illégale?

Voilà en bref ce que la presse nous a récemment annoncé à grands fracas, sous la plume de Sven Papaux.[1, 2] Le journaliste y fait le point sur la situation du lynx en Valais, rappelant notamment le braconnage rampant et systématique dont il a été et est toujours victime dans le canton. Ces papiers ont soulevé l'ire du président de la Fédération valaisanne des sociétés de chasse, James Derivaz[3]. Tant de mauvaise foi dans sa prise de position radiophonique consterne quand l'on sait l'hypocrisie sous-jacente.[4]

Alors, prenons un peu de hauteur et revenons sur les faits!

Durant quatre décennies (des années 1980 au milieu des années 2010), le lynx a subi une pression de braconnage forcenée en Valais, tant par les armes à feu que par le piégeage (pièges à collet, pièges-trappes et même pièges à mâchoire). Cette chasse illégale a diminué à la fin des années 2010 et au début des années 2020, lorsque mon groupe de recherche à l'Université de Berne a démontré la supercherie des opérations de braconnage de grande ampleur menées au Coude du Rhône et dénoncé le cas au Ministère public valaisan: nous avions mis à jour l'existence de 17 systèmes de pièges étrangleurs sur seulement 4 km^2, dans le principal corridor d'entrée en Valais pour les lynx vivant plus au Nord. Tout cela a fait l'objet d'une publication scientifique en anglais validée par les pairs[5]. Nos résultats ont été repris dans la foulée par tous les médias du pays et même à l'internationale. Peu après ces macabres découvertes, le Valais vivait des changements au niveau de la gouvernance étatique qui ont contribué à un certain glissement de paradigme au sein de nos autorités. Ce qui était resté longtemps impuni a enfin commencé à être poursuivi.

Cette persécution systématique du lynx, des décennies durant, était une activité institutionnalisée puisque des gardes-chasse, soit des agents assermentés de l'Etat, y ont contribué (certains sont toujours en service), en plus de chasseurs mal intentionnés, tandis que des forces de police ont exercé des pressions sur les rares personnes qui osaient dénoncer ces actes délictueux. Longtemps la loi du silence, l'omerta, a régné en maîtresse dans une ambiance d'hypocrisie crasse. On y a mis progressivement fin entre 2015 et 2021…

Mais nous ne méprenons pas, s'il a probablement diminué, le braconnage du lynx est toujours d'actualité dans le canton. On notera trois cas enfin dénoncés par le Service chasse, pêche et faune (SCPF nouvelle mouture) en 2021 (dont deux lynx tirés par des armes de chasse), tous trois instruits par la justice, mais sans condamnation à la clef faute de coupable identifié. Alors qu'en plus de 40 ans, aucun cas de braconnage n'avait officiellement été reconnu sous les ères Seppey et Scheibler, tout d'un coup, en une année, la vérité apparaissait au grand jour, sous la houlette du conseiller d'État Frédéric Favre et du chef de service Nicolas Bourquin... Notons que depuis 2021 plus aucune dénonciation n'a été officiellement annoncée. Serait-ce que le braconnage du lynx a cessé? Pas vraiment: deux cas probants récents nous sont connus. L'un des deux cas est décrit en pages 10-13 du présent bulletin.

Mon équipe à l'Université de Berne dispose des informations les plus actuelles et fiables sur l'évolution des effectifs de lynx en Valais. En effet, si le canton du Valais confie au KORA la tâche d'effectuer le suivi du lynx dans le canton, ce dernier ne livre aucune estimation d'effectif sur une base cantonale. Ainsi, les statistiques que l'on nous avance en haut lieu, notamment de la bouche du président de notre Gouvernement valaisan, sur le nombre et la densité de lynx dans le Nord du Valais reflètent en fait ce qui se passe sur un vaste périmètre de suivi qui comprend non seulement le nord-ouest du Valais mais également les Alpes vaudoises et une partie des Alpes bernoises. De plus, le KORA n'opère jamais un suivi sur l'ensemble du territoire cantonal au cours d'une seule et même année, contrairement à ce que nous effectuons avec mon team. Nos pièges-photo déployés sur tout le territoire cantonal depuis 2011 ont montré que la population du lynx dans le canton a stagné autour de 5 à 8 lynx indépendants entre 2010 et 2018, avec deux seuls cas de reproduction en tout

1 www.watson.ch/fr/suisse/politique/362322435-valais-un-tir-de-regulation-du-lynx-serait-en-discussion
2 www.watson.ch/fr/suisse/animaux/258718964-le-retour-du-lynx-en-valais-revele-des-zones-d-ombre
3 Rappelons que James Derivaz a été condamné pénalement pour activité de chasse illégale au début des années 2000; il est quand même étrange que la Fédération valaisanne des sociétés de chasse se soit dotée d'un président au passé de braconnier. Notons également que ce même James Derivaz est directeur de DranseEnergie, propriétaire du lac artificiel des Toules, qui avait éradiqué la biodiversité de la Dranse lors d'une purge massive non conforme du barrage hydroélectrique en mars 2024 (voir faunaVS info No 45: pages 14-15).
4 www.rhonefm.ch/valais/baisse-du-nombre-de-chevreuils-et-chamois-due-au-lynx-en-valais-le-canton-analyse-la-situation-1587368
5 Arlettaz, R., G. Chapron, M. Kéry, E. Klaus, S. Mettaz, S. Roder, S. Vignali, F. Zimmermann & V. Braunisch (2021). Poaching threatens the establishment of a lynx population, highlighting the need of a centralized judiciary approach. Frontiers in Conservation Science. DOI 10.3389/fcosc.2021.665000

et pour tout, en 2014 et 2017. Durant cette décennie-là, les lynx étaient quasi exclusivement cantonnés au nord du Rhône, région régulièrement recolonisée – suite aux pertes dues principalement au braconnage – par des lynx dispersant à partir des Alpes vaudoises et bernoises où leur densité était normale. La région au Sud du Rhône (Alpes pennines) avait été quasiment vidée de ses lynx entre les années 1990 et 2015, alors que l'espèce y était encore bien présente dans les années 1980 (plusieurs individus suivis par radiopistage par Heinrich Haller, ancien directeur du Parc National suisse, entre le Binntal et la Printze). En d'autres termes, à la fin des années 2010, le lynx était au bord de l'extinction en Valais, conséquence du braconnage qui y a sévi en toute impunité, avec un feint désintérêt sinon le soutien des autorités d'avant 2021, sans oublier l'implication directe d'agents étatiques.

Depuis le début des années 2020, l'espèce reprend du poil de la bête, suite à la condamnation pénale de ce fameux chasseur de Dorénaz dont nous avions démontré les agissements délictueux, le poseur des fameux pièges éjecteurs-étrangleurs et d'autres types de trappes. Largement médiatisée, cette affaire a entraîné une baisse du braconnage car ce qui était longtemps resté cryptique émergeait enfin en pleine lumière. La réponse des lynx ne s'est pas faite attendre: en 2025, on comptait une trentaine de lynx indépendants (adultes) sur l'ensemble du territoire valaisan. A quoi il faut rajouter au moins 11 jeunes, encore dépendants de leur mère, issus de 8 portées. La densité augmentant progressivement au nord du Rhône, les lynx se sont mis à recoloniser, par dispersion, le sud du Rhône, surtout dès l'hiver 2024-2025. C'est ainsi que les lynx s'autorégulent pour ne pas se concurrencer localement au niveau des proies: ils dispersent et s'installent sur de nouveaux territoires vacants. Cette expansion et recolonisation des bastions méridionaux d'où il avait récemment été éradiqué (pour la seconde fois en quelques siècles) et où le potentiel d'habitabilité est grand, est appelée à se poursuivre, mais tout dépendra de l'ampleur des abattages, légaux ou illégaux.

En catimini, les milieux de la chasse et les instances officielles en charge de la gestion de la faune sauvage préparent donc depuis un certain déjà, si l'on en croit le média Watson, des interventions auprès de la Confédération afin de bientôt tenter d'officialiser la régulation du lynx dans le canton. Avec l'entrée par la petite porte (forçage au sein des chambres fédérales des éléments de la loi pourtant refusée par le peuple suisse suite au référendum de 2020) de la nouvelle loi sur la chasse et le protection des oiseaux et des mammifères sauvages, je n'ai cessé d'annoncer l'imminence d'une telle tentative, depuis 2023... Je ne suis pas sûr que l'on m'ait pris au sérieux! Or, la voici maintenant mise en oeuvre…

Mais que lui reproche-t-on dans le faits, au lynx? Des dommages aux animaux rente? Non, ceux-ci restent insignifiants, surtout si on les compare aux déprédations causées par le loup. La seule chose que l'on puisse reprocher au lynx est de se nourrir de chevreuils et de chamois, leur principales proies dans les Alpes. Cette attaque contre le lynx n'émane donc pas des éleveurs, mais des milieux de la chasse qui ont peur de voir leur loisir bousculé par le félin. Il faut dire que dans ces cercles on voit dans le lynx essentiellement un vil concurrent alors que ce n'est rien moins qu'un des principaux facteurs de co-évolution des communautés écologiques habitant nos montagnes depuis la nuit des temps (sauf un petit siècle d'absence entre son extermination vers la fin du 19e siècle et sa réintroduction à la fin du 20e).

La question sous-jacente est finalement de savoir à qui appartient la faune sauvage, en tant que patrimoine naturel. La société accorde aux chasseurs le droit d'exploiter cette ressource faunistique, mais elle ne leur appartient pas pour autant. La faune sauvage est un bien commun, public. On peut donc percevoir la volonté de réguler cette espèce comme un réflexe égoïste, consistant à ne pas vouloir partager avec le lynx les proies convoitées pour une pure activité de loisir, et à ne pas vouloir partager avec le grand public le plaisir de savoir cet animal emblématique évoluer dans nos forêts, avec parfois la chance de l'observer, une chance unique que beaucoup chérissent... et qui laisse un souvenir impérissable.

Mais ce qui est incroyable dans toute cette histoire, c'est que les chasseurs incriminent toujours les prédateurs lorsque leur tableau de chasse diminue, sans jamais remettre en question leur propre activité de nemrods, en particulier la nature et l'impact de leur prélèvement qui est aussi une forme de prédation. La recherche a pourtant démontré que l'exploitation de la faune sauvage par les grands prédateurs est plus durable que celle de la chasse par les humains, en tout cas en ce qui concerne la chasse moderne, technologiquement suréquipée, pratiquée principalement en Occident. En effet, la prédation par les carnivores joue avec deux mécanismes qui garantissent un impact minimal sur la démographie de leurs espèces proies: la mortalité compensatoire et la valeur reproductive. Ces deux notions sont malheureusement rarement comprises alors qu'elles sont essentielles; on pourrait insister sur ces mécanismes dans le cadre des cours distillés aux candidats chasseurs. A titre d'exemple, le nouveau plan de chasse au chamois mis en place depuis 2025 démontre à l'envi que ces notions soit sont absentes ou ignorées dans les réflexions des spécialistes chargés de la gestion de la faune sauvage, soit que nos éminents dirigeants politiques contournent impunément les propositions de gestion mises sur la table par les experts de leur propre administration. Résultat des courses: les stratégies de gestion sont basées sur des croyances en lieu et place de connaissances. Il serait urgent de se pencher sur les modalités de cette gestion cynégétique qui cause des dégâts (sic) considérables à nos populations de gibier. Le Valais devrait pour cela rapidement se doter d'un Service de conservation de la faune, comme c'est le cas dans bien d'autres cantons suisses. La focalisation traditionnelle des services de l'Etat du Valais sur la seule exploitation (bancale de surcroît) par la chasse n'est plus à la hauteur des enjeux modernes.

Via son programme lancé en 2011, mon équipe de recherche est le seul organe qui dispose d'une vision d'ensemble quantitative fiable, via des indicateurs éprouvés, de l'évolution de la faune des grands carnivores et des ongulés sauvages, ainsi que de leurs interactions, dans le canton. Les seuls tableaux de chasse annuels ne suffisent pas à cet égard, tandis que les comptages visuels du gibier devraient absolument être améliorés en tenant compte de la probabilité de détection, absente des relevés menés jusqu'ici. Les gestionnaires ont encore à apprendre des chercheurs, sans parler des dirigeants politiques! Malheureusement, on nous fait la sourde oreille.

Avec mon équipe, nous sommes en train d'analyser la longue série temporelle de données accumulées en Valais depuis 2011 (260'000 clichés en moyenne par an). Nos résultats débouche-ront sur des recommandations pour une gestion plus durable de l'ensemble de la grande faune sauvage. Pas sûr toutefois que la politique s'en inspire car l'évidence scientifique, en matière de biodiversité, est encore malheureusement trop souvent étrangère aux prises de décisions par nos dirigeants. Les relations préda-teurs-proies sont des phénomènes complexes, donc difficiles à décrypter. Nous construisons la connaissance nécessaire, pas à pas. Notre espoir est que les acquis de la science finiront par être intégrés dans les stratégies développées par les agents de l'administration et les décisions prises par les dirigeants po-litiques. Il y a encore et toujours trop de discours émanant de simples croyances et, pire encore, de politiques empreintes de populisme. A terme, c'est une catastrophe pour une gestion du-rable de nos ressources naturelles, notre patrimoine faunistique y compris. Rappelons enfin que la science ce n'est pas que la simple observation du monde, tout quidam peut en effet se tar-guer d'observer la nature. La science c'est aussi et surtout la capacité d'interpréter correctement ce que l'on observe. Il faut cesser d'appréhender et de gérer la faune sauvage comme si nous étions de simples observateurs... ■

Raphaël Arlettaz, Professeur de Biologie de la Conservation, Université de Berne

fauna•vs dans la Vallée des Loups

L'assemblée générale de fauna•vs s'est tenue le 9 mai 2026 près d'Evolène, sous un ciel d'un bleu éclatant. Auparavant, les participants avaient pris part à une excursion sur les traces de la meute de loups d'Hérens-Mandelon, qui a élu domicile dans le Val d'Hérens.



Isabelle Germanier.

Une trentaine de participants, tous de bonne humeur, se sont retrouvés aux Haudères où ils ont été accueillis par Brigitte Wolf, présidente de fauna•vs. L'excursion a débuté sous la houlette d'Isabelle Germanier, membre du comité et étudiant depuis 2022 la meute d'Hérens-Mandelon dans le cadre du projet Mission Loup, et a longé la Borgne jusqu'à Evolène. En chemin, les participants ont pu se plonger dans l'univers d'Isegrim au fil de plusieurs étapes thématiques. Ils ont écouté avec intérêt les informations et les récits d'Isabelle Germa-nier, qui a d'abord présenté l'espèce, sa reproduction puis le fonctionnement d'une meute au fil de sa vie. Les étapes sui-vantes ont porté sur le comportement de chasse, la répartition territoriale, les zones tampon, le travail de fauna•vs sur les analyses génétiques des loups abattus ainsi que le thème de la protection des troupeaux et de la régulation. Il était fas-cinant d'apprendre que les loups sont très sociables, attachés à leur famille et que, par exemple, les jeunes loups sont au-torisés à effectuer des excursions dites «exploratoires», afin d'expérimenter la vie en solitaire sur le territoire de la meute. Ou qu'ils peuvent quitter la meute, parcourir des centaines de kilomètres et revenir, un certain nombre de fois. Les informa-tions sur les «lieux de rendez-vous» ont également suscité un vif intérêt: ces lieux se trouvent à l'extérieur de la tanière et servent de terrain de jeu aux louveteaux pendant que les adultes partent chasser.

À l'issue de l'excursion, l'assemblée générale s'est tenue en plein air. Outre les points statutaires à l'ordre du jour, Clémence Dirac-Ramohavelo (photo à droite) a fait ses adi-eux au comité. Clémence s'est engagée pendant de nom-breuses années au sein du comité de fauna•vs et a rédigé d'innombrables articles pour le bulletin. Sa grande expertise, ses connaissances approfondies ainsi que sa bonne humeur étaient très appréciées bien au-delà du comité. Nous remer-cions très chaleureusement Clémence pour son travail et son engagement en faveur de fauna•vs et de la faune sauvage, et nous nous réjouissons de pouvoir lire à l'avenir l'un ou l'autre article qu'elle écrira pour fauna•vs.

Lors de l'assemblée générale, 16 nouveaux membres ont par ailleurs été admis. fauna•vs enregistre depuis plusieurs années une augmentation constante du nombre de ses ad-hérents et comptait, fin 2025, un total de 259 membres. Il y a toutefois eu une triste nouvelle: Alain Vielle et Pierre Dubuis, membres de longue date de fauna•vs et défenseurs enga-gés de la nature, sont décédés en 2025. Les participants leur ont rendu hommage en observant une minute de silence. ■